L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 6 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

UNE personne, se retirant des affaires, désire vendre sa grocerie. S'adresser à Mme Marie Abadie, St Philippe et St-Claude.
5jan—7f

DEMANDES.

ON demande pour aller à la campagne, à 44 milles de la ville, une bonne domestique de maison pour le ménage, blanche ou de couleur, parlant le français, avec de bonnes recommandations. S'adresser rue Bourbon No 42, après 4 heures de l'après midi.
6 janv—1 f

ON demande—Une femme respectable comme gardienne dans une petite famille. On exige des références, au No 246 rue St-Charles.
6jan—3f

ON demande—Un associé avec un apport de 5 à 600 dollars pour l'extension d'un commerce en plein rapport dans le Second District. S'adresser aux bureaux de l'ABEILLE aux initiales B. P.
5jan—2f

ON demande—Une cuisinière au No 285 de la rue Chestnut, entre 6me et 7me.
5 janv—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire, présenté par Mme Mary Glenn Mittenberger, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de James Otteson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,326—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George J. Otteson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,486—Division C.—Attendu que James J. Manson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,613—Division B—Attendu que Eugène McConnell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth McConnell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 11 15

Succession de Charles Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,632—Division C.—Attendu que Abraham Lehmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Levy décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 déc—28 31 4 janv.

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36 683—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 déc—28 31—janv 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Henry W. Howard vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,030—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Roder, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 jan—5 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,675—Division B—John Jacobs vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Sam Henderson, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—5 fév 6 fév

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,497.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 déc—30 jan 3 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas Forrman, Esq avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
29 déc—31 jan 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,441. Division D—Walter Scott vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Walter Scott soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, en son bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que David Labatt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
11 déc—4 au 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 37,318—Jno. W. Lehman vs ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition et demande prise en considération—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit John W. Lehman, après avis légal et délai, soit convoquée, et tenue pardevant Henry L. Garland, Jr, notaire public, en son bureau, No 13 Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, commençant le MERCREDI, 4 janvier 1893, à 11 heures A. M., pour déterminer si un répit demandé par le dit John W. Lehman de un, deux et trois ans de la date de la dite réunion, lui sera ou non accordé.
Il est de plus ordonné que W. C. Dufour soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nlle-Orléans, 22 novembre 1892.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 nov—3 déc au 4 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,619—Division B.—Abbott & Ditsell vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que l'assemblée des créanciers sollicitée dans cette pétition soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire public, en son étude, 135 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 27 janvier 1893, dans le but de considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 déc—31 au 27 jan

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JANVIER—CLASSE No 104
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
45	6	34	36	35	11	70	31	30	62	77	1	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 5 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous veillons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
W L Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	20,000,		20,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
25 Lots de	300,		7,500
100 Lots de	200,		20,000
200 Lots de	100		20,000
300 Lots de	60,		18,000
500 Lots de	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100,	soit	$10,000
100 Lots de	$60,		6,000
100 Lots de	$40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20,	soit	$19,980
999 Lots de	$20,		19,980
2,434 Lots se montant à			$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS** envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.**

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes des lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur **JUSQU'EN 1895.**

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Southern Loan & Building Association, de Knoxville, Tenn. versus P. F. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,462.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'ilet No 383, borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan de la succession McDonough, aussi sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à Jos. H. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 5 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre-vingt seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—6 13 20 27—fév 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Krentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,300.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un morceau de terre** et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 59 borné par les rues Burthe, Léonidas, Levée et Jefferson mesurant vingt-sept pieds neuf pouces de façade rue Burthe, trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade rue Levée, et s'étendant de la rue Levée à la rue Burthe, sur toute la longueur, selon le plan de Wm H. Williams, voyer, du 19 août 1861, et le dit terrain se compose de la plus grande partie du terrain No 3, soit soixante dix sept pieds neuf pouces cinq lignes et dix pieds rue Burthe, du terrain No 2.

2° **Une portion de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Madison, Jeannette, Cambronne et Cinquième, mesurant soixante pieds de façade rue Madison sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade, et plus s'il en est, étant une portion de la propriété acquise par Krentel de E. M. J. Heaton et Frances Mabit selon un acte passé le 17 février 1872, pardevant J. Diebel, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième district.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le sixième district de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans ce qui était alors connu précédemment nommé le bourg de Freeport et dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak) Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion est composée du lot numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par Williams & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1866 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero Jr, notaire, comme plan No 77, comme aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. F. Philips, voyer à la date du 12 février 1849, et déposé pour référence à l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de façade à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près à la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel une distance de quinze pieds, cinq pouces et six lignes au dernier point sur le lot, ensuite une seconde profondeur de trente pieds où elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins en pied américain, d'après le plan de Williams & Patton architectes et voyer, déposé en l'étude de W. J. Hodgson, annexé à un acte de vente par Octave Meré, notaire, le 13 décembre 1887.
La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.
La deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22 déc—22 29—5 12 19 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Hardie vs Browaler W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,401—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, Salomon, D'Hémécourt et l'avenue Napoléon, désigné par le No 281 et portant le numéro municipal 789, mesurant trois cent dix pieds huit pouces et quatre lignes sur les rues Ulloa et D'Hémécourt et trois cent dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Salomon et l'avenue Napoléon.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 25

Vente de propriété de valeur, améliorée, portant le numéro municipal 35 avenue Cleveland,
(ancienne rue Gasquet).

Succession de Catherine Richardson, épouse de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—En vertu d'un ordre de vente, daté du 29 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No deux, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt-sept pieds de façade à la rue Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, sur cent-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, toute mesure anglaise, entre lignes parallèles, conformément à un plan daté le 23 juin 1853, déposé dans les archives de William Shannon, notaire, étant le No 15 de son livre de plans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Newbeck vs J. A. Schuler et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme ilet No 478, borné par les rues Désiré, Elmira, Morales et Urquhart, lequel dit ilet mesure deux cent quarante et un pieds de face sur une profondeur de trois cent quarante deux pieds, d'après le plan du dit ilet, fait par Joseph Pilié, voyer, daté le 16 juin 1831, et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24—6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Sixième District.

Mme Fannie V. Harris versus Ernest Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,524.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 443 borné par les rues Constantinople, Marengo, Baronne et Carondelet; le dit lot est désigné par le numéro quinze et mesure trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Constantinople, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé au bureau de S. Magner, ex-notaire de cette ville, le 5 avril 1865 et (sur) le dit plan, le dit ilet est représenté par le No 71
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BANNIÈRES,

Drapeaux, hampes de drapeaux, vitrines pour bannières, armoiries pupitres vitrines et autres articles en général qu'il serait trop long d'énumérer.

Par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

LUNDI, 16 janvier 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 51 rue Bienville, au dernier et plus fort enchérisseur, par ordre des liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican—Les insignes et ornements (paraphernalia) appartenant à ladite Association et comprenant en partie les articles ci dessus mentionnés.
Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs, 155 rue Commune.
4jan—4 8 11 16

Un Splendide Monument
—DANS LE—
Metairie Cemetery Association
—Par ordre des liquidateurs de—
L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, au **dernier et plus haut enchérisseur pour ce que cela rapportera.**

Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37, les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.

Termes et conditions.—Comptant, l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au réceptable de la Tombe et là les laisseront reposer pour toujours.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement, etc., de la manufacture de chaussures, Avec le bail du dit local. Le tout en lots à la convenance.

Otto A. P. Stoll vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue Commune, le JEUDI, 5 janvier 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu au No 25 rue Bienville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus—

L'établissement de manufacture de chaussures ci-dessus décrit, consistant en marchandises en général et installations, outils, accessoires et autres objets pour faire marcher une manufacture de chaussures. Le tout en lots à la convenance.

Le droit de possession du dit local à la condition que l'acquéreur assume le bail du dit local expirant le 30 septembre 1893, à raison de trente-cinq piastres par mois, payable mensuellement. Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
P. S.—Une copie de l'inventaire peut être vue au bureau des encanteurs.
24déc—24 28 jan2 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée de grande valeur dans le Second District.

No 37 rue St-Philippe entre Royale et Chartres.

Succession de Charles Pietso ou Pisso.

No 35,490—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1892 pour le compte de la susdite succession.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Royale, Ursulines et Chartres, et portant le numéro municipal 37 rue St-Philippe, mesurant 36 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur devra assumer les taxes de 1892 en sus de son enchère et aura à faire un dépôt de 10 pour cent, au moment de la vente, du montant de son adjudication pour lier la vente.
Acte de vente pardevant James Simms, notaire aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 14 21 28—jan 4 11

PAR ALBERT PAUL.

BONNES CHANCES.

Pour placements avantageux dans le second district.

1° **Agréable maison double Nos 204 et 206** rue Villeré entre St-Philip. et Dumaine. Toujours louée et rapportant $22 par mois.

2° **Une bonne résidence cottage double,** No 185 rue St-Philippe entre Marais et Tremé, subdivisions confortables et toujours occupées.

3° **Résidence cottage No 424 rue Dumaine** près de Tonti, contenant 5 chambres, etc, grand terrain, jardin et dans un bon voisinage.

Ces propriétés sont bien situées, toujours occupées et sous une bonne administration, susceptibles de rapporter de meilleurs revenus. Voir plans pour dimensions.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MERCREDI le 11 janvier 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles les susdites propriétés.

Conditions—1/3 ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans, 7 1/2 d'intérêts, etc. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent à la vente.
ALBERT PAUL, Encanteur.
21 déc—21 25—1 11 jan

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois bien situé Nos 1,024 et 1,024 1/2 rue Magazine,

Entre Général Taylor et Peniston.

Succession du Rev. Geo. W. Walker.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37,543.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magazine, entre Peniston et Général Taylor, dans l'ilet, autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade, 10 chambres, 2 citernes, allée de côté, cours devant et derrière, hangars, etc. Le lot est désigné par le No 4 de l'ilet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ci devant notaire en cette ville, et mesure 32 pieds 6 pouces de face rue Magazine, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage de choix, et faisant face à deux voies de chars à cheval et sur une des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque ou lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Leibel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Maison-Cottage.

No 208 rue Willow, entre Clio et Erato

Succession de John Welsh.

No 37,057—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau: 177 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi,

à la Bourse d'Encan St-Charles,

il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 Novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le joli cottage résidence simple en bois No 208 rue Willow, entre Erato et Clio, dans l'ilet aussi borné par la rue Claiborne, Premier District de cette ville, contenant 4 chambres, grands hangars et écuries, bâtisse détachée dans le fond avec 2 chambres, 2 citernes, grande cour etc. Le lot est désigné par le No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, ainsi que sur un plan de C. Grima & Casteing, daté du 28 février 1851, les dits deux plans sont déposés au bureau de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville; ce lot mesure 32 pieds de face à la rue Willow sur 122 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, bien remblayé et à proximité de la fonderie Coleman et de la ligne de chars des rues Clio et Erato.
Conditions—Comptant; 10 pour cent devront être déposés pour lier la vente.
Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, Esq., aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—janv 4 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,637—Division C—Raffaelo Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaelo Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers des insolvables et ci-dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Piccaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—27 au 30 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE
—DE—
PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR
—DANS LE—
1er, le 4e et le 5e districts.

Emplacements de choix pour manufactures,
Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages,
Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé,
No 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE
No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE,
No 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire,
Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.

Propriété de batture,
Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan, A crédit.
—Dans l'affaire de—
LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:

1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A. B. C. D. E. F. G., sur un plan ou croquis fait par D. M. Brosman, député voyer de la ville, en date du 1er février 1892.

Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages No 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galeries de façade, vestibule, grands salons doubles, salle à manger et bibliothèque au premier, cinq grandes chambres à coucher avec chambre de bain, office, etc., de chaque côté.

2° Le lot B mesure 42 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double élevé No 644 et 646 rue Baronne, à galeries de façade et de côté, 7 chambres, chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade, etc.

3° Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur la façade et une belle clôture,—site splendide pour un cottage double.

4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307, rue Quatrième, à deux galeries de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambre à bain, cabinets, cuisine, etc.

5° Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double No 309 et 311, rue Quatrième, à galeries de façade, 5 chambres de chaque côté, cuisine, chambre à domestiques, hangar, etc.

6° Le lot F mesure 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a une fondation splendide et une banquette en briques sur le devant.

7° Le lot G mesure 50 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; a un hangar en bois à un étage, une bonne barrière et une banquette en briques sur le devant. Ce site très désirable pour construire.

8° Sept lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberté, désignés par les Nos 1, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan de P. Pilié, déposé pour référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire en cette ville et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme le coin des rues Clio et Liberté et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Le lot No 2 mesure 26 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes, sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté allant parallèlement à la rue Calliope, s'avançant alors à angle droit vers la ligne de 14 pieds 2 pouces et 2 1/2 lignes allant alors à angle droit 49 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 13. Un site approprié pour entreprise manufacturière à cause de sa courte distance du nouveau dépôt du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.

Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage agréable, et accès facile au moyen de beaucoup de lignes de chars et de la voisinage des marchés, églises et écoles, et toujours occupées par de bons locataires.

Ces propriétés sont vendues, sujettes aux baux existants, ou, présentement au moment de la vente, les plans peuvent être vus sur application au bureau de l'encanteur.

9° Une partie indivise de 3/4 de portion d'intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, et y compris tous les droits d'alluvions ou d'accroissement attachés, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'ilet borné par les lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 3 sur un plan général du morceau de terre anciennement connu la propriété du Brooklyn Warehouse Company, par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson et s'étendant de là en profondeur, entre lignes parallèles au bord de la rive du Mississipi. Ladite portion de terre étant bornée au dessous, par la continuation de ladite rivière Mississipi de la ligne de séparation des dits terrains 3 et 4 dudit carré No 3 sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, qui sépare ce dernier de la propriété contigue appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au dessus par la propriété de Mme H. J. Summer; il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que sur ladite rue Patterson ou le chemin public, de 45 pieds comme il est dit plus haut.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'à paiement et divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, et leur paiement garanti par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour lesquelles ils seront consentis, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1892 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix pour bâtir dans le deuxième district,

Sur la rue Douane entre les rues Tonti et Rocheblave.—A l'encan.

Succession de Oscar G. Dupuy.

No 36,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire mentionnée ci-dessus le 1er décembre 1892, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante à savoir:

Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés au fond par une allée ayant 10 pieds de large, faisant face à la rue Douane et courant à travers l'ilet de la rue Tonti à la rue Rocheblave, en commun avec les dits lots et autres.

Conditions de la vente.—Comptant; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 11

MUNN & CO. PATENTS NEW YORK

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASIONS SANS PAREILLES
CHANCE MAGNIFIQUE
—DANS—
TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:

Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

Le superbe édifice pour factorerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue Peter, 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

Vaste entrepot 114, 116, 118, 120 rue Magazine, occupé par MM. W. H. Matthews & Bro.

Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

Edifices en briques 31, 33, 35 rue Hôpital.

Cottages à double corps de logis. Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

Emplacements de choix pour bâtir. Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas,) entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Degnand (maintenant Stroelitz), Monroe et Stéphanie (maintenant Leonidas), et Triangle, Fulton, Delord et Lewis.

Mercredi, 1er février

SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 32,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. G. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892, docket No 32,399, pour compte de la succession ci-dessus intitulée:

1° **Un certain lot de terre** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur) mesurant, mesure américaine, 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces plus ou moins, conformément à un croquis dudit terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 octobre 1847.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Levée, Douane et Chartres, mesurant 64 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 8 pouces de profondeur, bornés sur un côté par la propriété ci-dessus appartenant à N. Hoey, et sur l'autre côté par la propriété dernièrement appartenant à T. Banks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.

Aussi un lot de terre, situé à le coin sud ouest de la rue Bienville, dans l'ilet borné par les rues Bienville Chartres Douane et Levée, maintenant Decatur, mesurant, au pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 103 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté regardant la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et de l'autre côté, par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Ces trois morceaux composent le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupé actuellement par B. J. Wolf, comme fabrique d'habillements faits.

Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements faits de B. J. Wolf & fils, désignée par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour et sous la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à bail jusqu'à la fin d'août 1893, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci après à savoir. Qu'en outre de lever, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi tient le local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.

2° **Trois certains lots de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Carondelet, 6 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur la ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 2 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.

3° **Quatre certains lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée et Girod désignés par les lettres A, B, C et D, sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 4 septembre 1867; d'après la dite esquisse, les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A, forme le coin des rues Nouvelle Levée et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 18 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 84 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette, et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 18 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A. 78 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette et 96 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D. 76 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod; et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C; 82 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 89 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.

Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et ouvrant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, et maintenant louée à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.

4° **Un certain lot de terre** situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Lafayette, Foucher et Girod, mesurant 115 pieds de face à la rue Magazine, la même façade, plus ou moins sur la rue Foucher, sur une profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Lafayette de 162 pieds 6 pouces et sur la ligne la plus rapprochée de la rue Girod 172 pieds 6 pouces et 2 lignes. La dite propriété est désignée par la lettre S sur plan annexé à un acte de vente passé devant L. F. Castra, notaire, daté le 29 avril 1842. Les améliorations comprennent un grand entrepôt en briques à un étage avec un passage au centre permettant de faire entrer les wagons de chargement et de décharger à l'intérieur de la bâtisse, maintenant louée à bail à W. H. Matthews et Frère à $115 par mois jusqu'au 30 septembre 1893. La dite

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magazine.

5° **Deux certains lots de terre** et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent chaque 28 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connue par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant louée à raison de $55 par mois pour les deux côtés.

6° **Deux certains lots de terre** adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 1, et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, ensemble avec tous les droits etc.

Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.

7° **Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital, entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même ilet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Dépouilly, au mois de Janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres 8 pieds de large, faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise d'un lot désigné comme lot No 2, et 159 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désigné par le No 35 rue Hôpital.

8° **Deux certains lots de terre** situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 5. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 45 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'ilet borné par les rues Mazant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, chaque côté ayant environ cinq chambres et loués à $7 par mois chaque côté, et désignés par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.

9° **Deux terrains de choix convenables pour y bâtir** dans le même carré d'ilet et contigus aux précédents, à l'arrière, désignés par les Nos 9 et 10 sur le plan dressé par B. Buisson voyer, le 20 mai 1833. Chacun des dits terrains mesure 33 pieds de façade rue Barthelemy, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.

10° **Un certain terrain** numéroté un, situé dans le faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs Elysées et Craps, maintenant Bourgogne dans le carré borné par les rues Français et Remparts, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs Elysées, sur 129 pieds de profondeur et de façade rue Craps maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence au haut, ayant 6 chambres et actuellement loué $15 par mois.

11° **Deux certains terrains** situés dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois désignés par les Nos 5 et 6, et contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun, cinq chambres, sous loués à $8 par mois de chaque côté, et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.

12° **Un certain terrain,** situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et l'avenue Hagan désigné comme terrain No 10 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, le 30 août 1858, lequel terrain forme le coin des rues Rendon et Bienville, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur 107 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Rendon entre lignes parallèles.

13° **Sept terrains de choix convenables pour y bâtir,** situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Salcedo, Napoléon et Tonti, dans le plan de Jackson et désignés par les Nos de 6 à 11 inclusivement, et le No 24, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, en date du 2 mars 1868. Les terrains 6 à 9 inclusivement, mesurant, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain 10 touche au terrain 9 et forme le coin des rues Bienville et Napoléon et a 24 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds rue Napoléon, le terrain No 11 a 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Napoléon sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et le dit terrain 24 a 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Salcedo, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits, etc.

14° **Une portion de terre** située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la limite du terrain A. O et 71 pieds 5 pouces sur la limite du terrain C, à prendre suivant le plan de John Desègre, la terrain à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant, voyer de Lafayette, en date du 23 février 1846, sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D, et lequel morceau de terre fait partie du terrain A sur le plan primitif du Faubourg Livaudais, ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, etc.

15° **Toutes en particulier cinq lots de terre,** situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 33 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

16° **Un certain carré d'ilet,** situé dans le Carroll et Faubourg Jefferson, maintenant Septième District de cette ville, compris entre les rues Stéphanie, maintenant Léonidas, Seizième, Monroe et Degnand, maintenant Stroelitz, désigné par la lettre N, lequel ilet est composé de vingt-quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: Les Nos 1 2 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds de façade rue Seizième, sur 120 pieds de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Seizième et Monroe, et le No 10 formant le coin des rues Seizième et Degnand maintenant Stroelitz. Les Nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Stéphanie, maintenant Léonidas, sur 120 pieds de profondeur; le No 13 formant l'angle des rues Monroe et Stéphanie, maintenant Léonidas, et le No 22 formant l'angle des rues Stéphanie maintenant Léonidas et Degnand, maintenant Stroelitz, et les Nos 23 et 24 mesurant, chacun 30 pieds de façade rue Degnand, sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine d'après un plan particulier de L. Surgi, en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.

17° **Cinq certains terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de la ville, dans l'ilet borné par la rue Nouvelle Levée et des rues Delord, Water et Louisa (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. d'Hemecourt, voyer, en date du 27 décembre 1856 lesquels terrains ont les dimensions suivantes:

Le terrain 5 a 75 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle, et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds, 10 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; et 30 pieds, 9 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds, 9 pouces et 8 lignes sur la limite du terrain 7; le terrain No 7 a 123 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 8; le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9; le terrain No 9 a une profondeur de 141 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devant être faites sujettes aux conditions des baux actuels. Un dépôt de 10 pour cent comptant, exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 28—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Argenterie plaquée et Divers autres Articles.

Succession de John K. Pattison.

No 36,600—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Le JEUDI, 12 janvier 1893, à 11 heures A. M., au No 92 rue du Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 décembre 1892, pour le compte de la susdite succession—

Un lot de meubles, argenterie plaquée, livres, etc.
Conditions—Comptant.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
30 déc—30—janv 4 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Frank Sharp vs. Mme A. Goodwin.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 17,039—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Meral, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 75 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 déc—29 jan 5 11

Succession de Alexander Minoufleet ou Minoufret

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RÉSIDENCE

Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,

NO 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

LE SITE POUR BATIR
RUE CLAIBORNE.

LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS,
NOS 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

La Jolie Résidence en bois à deux étages;
NO 286 RUE CLAIBORNE.

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages,
No 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme EMILINA GUESDON, Veuve de SAMUEL LOCKE.

No 33,196.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892 et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:

1° **La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, sous-sol, mansarde et jardins devant et deux étages dans le fond, No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne,** dans le Deuxième District de cette ville et dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est retirée de la rue avec une belle clôture en fer et avant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, porche corridor, salons avec arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois anti-chambres, salle de billard, cuisine, office, et chambre pour laver, escaliers devant et derrière au premier étage; au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, galerie avec grille en fer, chandeliers et installations de gaz. De chaque côté ample terrain pour une pelouse et pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnant une bonne ventilation, de la lumière et une brise agréable.

Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit: chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs lot. Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.

A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité des élégantes résidences de nombre de familles marquantes, cela fait un charmant home et bien situé.

2° **Le site pour bâtir,** situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue Esplanade, désigné par la lettre A, contigu aux lots susdits dans le fond, et mesurant 37 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur une première profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes en arrière des lots ci-dessus mentionnés, Nos 1 et 2, puis 12 pieds de large du côté le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade; puis 7 pieds 10 pouces 5 lignes à angles droits vers le Chemin du Bayou, puis une seconde profondeur en arrière du lot ci-dessus No 3 de 63 pieds, 11 pouces, 2 lignes vers la ligne du fond, qui est de 39 pieds 9 pouces, 3 lignes de large, et 127 pieds, 10 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers le Chemin du Bayou, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

3° **Le cottage double en briques et en bois à un étage,** Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant sept chambres et allée de côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B est contigu au lot A ci-dessus mentionné et mesure 36 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, et 36 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur par la ligne du fond.

4° **Un certain terrain** désigné par la lettre C, dans le Second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue Esplanade. Le dit terrain touche au susdit terrain B et commence à une distance de 44 pieds 6 pouces de la ligne de côté du terrain B et de 37 pieds 6 pouces au côté du terrain ci-après décrit D de la rue Claiborne, et mesure 34 pieds, 6 pouces de façade rue Robertson, 35 pieds, 7 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain B, 90 pieds, 4 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain D, 34 pieds, 9 pouces de largeur sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, à un étage, ayant 4 chambres, etc.

5° **La jolie maison de résidence en bois, à deux étages,** No 286 rue Claiborne, dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office cave, auvent, citerne, terrains avant et côté, etc. Le dit terrain est désigné par la lettre D, touche aux terrains ci-dessus décrits C et No 2, et mesure 25 pieds 2 pouces 3 lignes de façade rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété est en bon état; est située sur une des plus larges avenues; conviendra comme placement d'argent ou comme demeure.

Les mesures des ces dites décrites propriétés sont toutes mesure américaine.

Toutes les propriétés ci dessus décrites, le tout d'après un plan de Geo de Armas, député voyer de la ville en date du 27 juin 1891, déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, à la même date.

6° **Une bâtisse, magasin et demeure, en bois, à deux étages,** No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Mandeville Esplanade, Dauphine et Royale, ayant magasin, corridors, deux chambres, citerne, cour pavée, au bas, salon à arche, 4 chambres et grande galerie au second étage, gaz, etc. Le terrain mesure au pied américain, 34 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de façade de 63 pieds, 11 pouces, 5 lignes rue Dauphine et entre lignes parallèles. Vendue sujette à un bail au taux de $300 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisée à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893, en sus de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de la vente requis, des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double en bois, 186 et 188 rue Quartier, entre Tremé et Marais.

Succession de Mme Joséphine Blouin, née Léon.

No 37,139.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 16 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite—

1° Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré borné par la rue Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Tremé, maintenant Nord Liberté et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cuve et cour pavée de chaque côté.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans un voisinage respectable, près des chemins de fer des rues Esplanade et Remparts, écoles et églises.

2° Une malle et son contenu au No 188 rue Quartier, plus amplement décrit dans un inventaire, seront vendus sur les lieux le même jour à 10 heures A. M.

Conditions—Pour la propriété, un tiers ou plus du prix de la vente comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets: l'amélioration devra être assurée et la police transférée au porteur des dits billets, et autres clauses usuelles de garantie, etc., et les taxes de l'année 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Pour la malle comptant.

Acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux forts beaux stocks de groceries pour familles,

Vins, liqueurs, balances, comptoirs, étagères, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,593—Division C.

Wm A. McDowell Jr, vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 9 janvier 1893, à 10 1/2 heures A. M., et continuera de jour en jour jusqu'à la clôture de la vente, au local 139 et 141 South Rampart, entre Perdido et Poydras et No 113 South Rampart, coin Perdido, tout le contenu des deux magasins, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 23 décembre 1892, à moi adressé.

1° Le contenu du local Nos 139 et 141 décrit ci-dessus.

2° Le contenu du local No 113 décrit ci-dessus.

Conditions—Strictement comptant.
27 déc—27—janv 1 4 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE
—DE—
PROPRIETES

Rémunératrices et gagnant en valeur, bien situées.

LA RÉSIDENCE DOUBLE
En bois à deux étages avec attic, 208 et 210 rue South Remparts, entre Lafayette et Girod.

LES RESIDENCES DOUBLES
En bois à deux étages, 195, 197, 199 et 201 S. Bassin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE
En bois à un étage et attic, 191 et 193 South Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE
En bois à un étage, 236 & 238 1/2 Lafayette, entre les rues S. Rempart et S. Basin.

—ET—

Deux Lots de choix pour Bâtir,
Rue Deuxième, entre Hilary et Adams, Septième District,
A DEUX ILETS SEULEMENT DE L'AVENUE ST CHARLES.

R. M. O'BRIEN, exécuteur testamentaire, et JOS. M. RYAN vs. TERESA E. RYAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 37,244.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci dessus mentionnée, Division C, et signé le 8 décembre 1892 dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

1° **La désirable résidence double en bois à deux étages, avec attic,** 208 et 210 South Rempart, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Rempart, South Basin, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, office pour provisions, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure 37 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue South Rempart, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Girod, 128 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre côté et 34 pieds 2 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Cette belle propriété est à proximité du grand marché Poydras, du nouveau grand dépôt du I. C. R. R., du centre des affaires, des écoles et des églises. Elle rapporte actuellement $400 par an et l'on peut facilement en obtenir un meilleur rapport.

2° **La résidence confortable double en bois à deux étages,** 195 et 197 rue South Bassin, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Bassin, South Rempart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, grand corridor, office, galeries, allées de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur un croquis par Edgard Pilié, Esq., voyer, daté le 30 novembre 1892, et mesurant 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue South Basin sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté C et 31 pieds 8 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond. Louée à raison de $432 par an.

3° **La résidence double confortable en bois à deux étages** 199 et 201 rue South Bassin, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Bassin, South Rempart, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, grand corridor office, galeries allées de côté, citerne et hangar de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre C sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié, et mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue South Bassin, sur 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers le lot D et 31 pieds 8 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond. Louée à raison de $432 par an.

4° **Le charmant cottage double en bois à un étage et attic** 191 et 193 rue South Bassin dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Bassin, South Rempart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, cabinet, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur l'esquisse ci dessus par Edgar Pilié et mesure 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue South Bassin sur 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, 128 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lafayette et 31 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond. Loué à raison de $384 par an.

5° **Le joli cottage double en bois à un étage** 236 et 238 1/2 rue Lafayette dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette Girod, South Rempart et South Basin, ayant 5 chambres, allée de côté, cave et hangar de chaque côté. Le lot de terre mesure, au pied américain, 40 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles; le dit lot étant composé de parties de 2 certains lots désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 13 mai 1835, déposé à l'étude de ancien notaire. Loué à raison de $ par an.

Ces propriétés sont si avantageusement situées qu'elles peuvent commander des locataires constants et bons, un placement sûr et productif, elles réclament l'attention, et sont dans un voisinage respectable.

6° **Deux certains lots de terre** dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Burthe et Seconde. Les dits lots sont désignés (sur un plan fait par Hiram Grover, ingénieur civil) par les Nos 3 et 4 déposé à l'étude de Wm Boswell, ancien notaire, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Seconde sur une profondeur de 120 pieds. La moitié indivise de ces deux terrains est vendue en vertu du jugement, et l'autre moitié indivise par les instructions écrites des co-propriétaires. Ils sont près de l'avenue St Charles, et du chemin de fer électrique à double voie, dans un quartier amélioré rapidement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste, s'il y a, à 1 ou 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets lesquels devront être subdivisés au gré des parties intéressées; et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix de leur adjudication. 10 pour cent du prix de leurs enchères seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Trois Cottages doubles en bois, 139, 139 1-2, 143, 143 1-2, 145 et 145 1-2 **rue Louisa,**

Entre Morales et Urquhart,

Et deux terrains convenables pour y bâtir,

Au coin sud-est des rues St-Claude et Piété.

Conrad G. Reuben Koenig et als., vs L. e Minoure Lisette Winckler et als.

No 37,032—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892, dans la susdite affaire, et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 2 décembre 1892, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 29 novembre 1892, dans la succession d'Eliza Martha Reuben Koenig, épouse décédée de John Henry Winckler, No 36,... de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite:

1° **Le cottage double en bois, à un étage** Nos 139 et 139 1/2 rue Louisa, dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Louisa, Piété, Morales et Urquhart. Il y a 4 chambres, auvent, citerne et allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 21 sur un plan de L. J. Pilié, le 17 mai 1833, déposé au bureau de C. Pollock, ci-devant notaire en cette ville; terrain mesurant 31 pieds de façade sur rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

2° **Le cottage double en bois à un étage,** 143 et 143 1/2 rue Louisa, dans le même district et carré d'ilet que ceux précédemment décrits, ayant 4 chambres, auvent, allées de chaque côté et 2 citernes. Le terrain est désigné par le No 19, sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa, sur 118 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° **Le cottage double, en bois, à un étage,** 145 et 145 1/2 rue Louisa, contigu au et dans le même carré d'ilet que la propriété décrite au second lieu, ayant 3 chambres, citerne et auvent de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 18 sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa, sur 118 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les propriétés ci-après décrites sont situées dans une bonne localité du Troisième District, à proximité de lignes de chemins de fer, sont toujours occupées par de bons locataires. Le quartier est bien amélioré, est tranquille et respectable. Comme placement d'argent, elles seraient productives et feraient de bons homes.

4° **Deux certains terrains** situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, et mesurant comme suit:

Le terrain No 9—30 pieds de façade rue St Claude, et le terrain No 11, 28 pieds 8 pouces 4 lignes de façade rue St-Claude, sur 120 pieds chacun de profondeur. Le terrain No 11 formant l'angle des rues St-Claude et Piété, sur une avenue, à proximité de lignes de chemins de fer.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication, et fournir un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

BROWN'S IRON BITTERS Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.